



### Covid-19 et fausses informations

## La prompt réaction des canaux de communication gouvernementaux

L'infodémie est l'autre problème auquel le monde entier doit faire face dans la lutte contre le coronavirus. Le Togo n'échappe pas à ce fléau. Les colporteurs des fausses informations mettent à profit les réseaux sociaux. En fin de semaine dernière, le gouvernement a été victime ...



PAGE 11

### DOSSIER



### PNPER

## Semences pour 5 000 ménages vulnérables d'agriculteurs informels

Le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) est destiné à développer l'entrepreneuriat ...

PAGES 6&amp;7

### ECONOMIE



### Togo Invest

## L'adaptation de son modèle opérationnel envisagée

En Conseil des ministres le mercredi 9 décembre, le gouvernement a annoncé l'adaptation du modèle opérationnel de la société holding d'Etat Togo Invest Corporation SA. Cette adaptation provient des leçons tirées des premières années de mise en œuvre de la société.

PAGE 5

### Spectacle

## La croisade « Gédéon » du professeur Abawoé vous donne rendez-vous

Prévu pour se tenir le 19 décembre prochain, le spectacle de l'humoriste togolais dénommé « Gédéon » se tiendra ...

PAGE 9



### Administration du territoire

## Vers l'organisation d'élections régionales au Togo en 2021 ?

Selon plusieurs médias en ligne, le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires, Payodowa BoukpeSSI, rencontre des leaders politiques aujourd'hui. L'ordre du jour devrait porter sur l'organisation de futures élections ...

PAGE 5

### DERNIERES HEURES

## L'opposition togolaise : des membres d'un bataillon qui s'entretuent, selon maître Apévon

Imaginez un peu un bataillon composé d'un certain nombre de soldats aguerris que l'on envoie sur un champ de bataille. Au lieu de combattre l'ennemi et de le neutraliser, ils tournent leurs fusils les uns contre les autres. L'ennemi n'aura même plus à combattre. Il n'aura qu'à rester immobile et à laisser les soldats du camp adverse faire le travail à sa place. C'est à cela que maître Paul Dodzi Apévon, président des Forces démocratiques pour la République (FDR), compare l'opposition togolaise dont lui-même fait partie. Il faut dire que cette situation n'est pas vraiment nouvelle. Mais, sa comparaison reste frappante.

Les FDR ont tenu un Conseil national il y a presque deux semaines. La semaine qui vient de s'achever a donc permis aux premiers responsables de faire le tour des médias pour exposer les conclusions de leurs travaux à leurs militants et sympathisants et aux Togolais en général. À la suite de ce Conseil national, l'on a entendu plusieurs déclarations de la part des FDR à l'encontre du parti au pouvoir. C'était donc de la routine, du déjà entendu.

Mais, on était loin d'imaginer que maître Apévon réservait le meilleur pour la fin. L'opposition ...

PAGE 3

### Relance de l'économie togolaise

## L'Aget fait des recommandations dans son Livre blanc 2020

L'Association des grandes entreprises du Togo (Aget) a rendu public, le jeudi 10 décembre à Lomé, son Livre blanc 2020. Dans cette 4ème édition du livre, l'Aget analyse l'environnement économique du Togo et fait des recommandations pour relancer l'économie.



PAGE 5



SOMMAIRE

Office togolais des recettes  
Le bâtiment du bureau préfectoral des impôts de  
Kpalimé inauguré



P 5

Spectacle  
« Le journal intime d'un puceau » de Mesko-CGCE



P 9

District préfectoral de football Lomé Golfe  
Patrice Agboli procède à des nominations



P 10

## Promotion des bénéficiaires des produits FNFI

# Yves Sodolou, cordonnier résident à Atakpamé et bénéficiaire du produit AJSEF

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des bénéficiaires des produits FNFI", votre Journal Togo Matin vous conduit dans la région des plateaux pour partager avec vous les témoignages de Yves Sodolou, cordonnier, bénéficiaire du produit "Accès des Jeunes aux Services Financiers" (AJSEF) du FNFI. Reportage...

Nous sommes mardi, et comme tous les mardis du mois, le guichet 2 de COOPEC ILLEMA, une institution de microfinance partenaire du FNFI accueille les bénéficiaires du FNFI venus rembourser le crédit qui leur a été octroyé. Au guichet à 8h 15 min, celui qui cristallise notre attention, Yves Sodolou, bientôt la quarantaine, est venu rembourser son échéance du mois. Le premier cycle du crédit AJSEF, il l'a reçu depuis des mois, afin de démarrer son activité de cordonnier.

"Il y a quelques mois, à la fin de mon apprentissage en cordonnerie, il me fallait trouver un coup de pouce financier afin de pouvoir m'installer à mon propre compte. C'est ainsi qu'après plusieurs tentatives, je me suis approché de COOPEC ILLEMA qui tout de suite a su satisfaire à ma demande. Après tout le processus pré octroi de crédit, j'ai obtenu une première tranche de crédit d'un

montant de 200.000 FCFA qui m'a permis de pouvoir m'équiper et démarrer mon activité. C'est ainsi que je suis rentré dans la dynamique de l'inclusion financière mise en place par le gouvernement via le FNFI."

Et justement avant les opérations d'octroi de crédit, les potentiels bénéficiaires des différents produits FNFI sont entretenus sur la gestion de crédit et notamment sur la culture du remboursement. Tous les produits FNFI étant en cycle, un bénéficiaire ne peut prétendre passer au palier supérieur qu'après avoir soldé sa première échéance de crédit.

"Je suis venu ce matin rembourser une échéance de crédit, car j'ai très bien assimilé la formation dispensée avant l'octroi du crédit. Plus je rembourse à temps mon crédit, mieux j'ai toutes les chances de mon côté pour obtenir le second crédit et je permets à d'autres personnes de pouvoir également en



Yves Sodolou

bénéficiaire".

Notre interlocuteur nous raconte avec joie combien le crédit AJSEF a été d'un grand secours pour lui, il a pu s'équiper et se lancer dans son challenge.

"Une fois que j'ai obtenu le crédit AJSEF, je me suis doté rapidement d'un kit d'outillage et j'ai monté assez rapidement une petite baraque au carrefour Agbonou. C'était vraiment très important de pouvoir m'installer à mon propre compte et de pouvoir voler de mes propres ailes. Depuis lors, j'arrive jour après jour à fidéliser ma clientèle, en leur offrant un service de qualité."

Le jeune met toutes les chances de son côté

pour achever vite son remboursement, car il veut obtenir le second crédit pour passer à échelle ses activités.

"Quand j'aurai obtenu le second crédit, je vais me lancer dans la maroquinerie, notamment la fabrication des chaussures. Et pour cela, je dois pouvoir acheter une machine complémentaire. Je veux investir dans ce volet d'activités, car de plus en plus, mes clients demandent les chaussures et ceintures. Je me dis que si je parviens à satisfaire à leur demande, je vais ainsi dégager des revenus complémentaires. Comme on le dit dans le

langage commercial, c'est la fusion de plusieurs petites activités qui fera de vous plus tard un grand entrepreneur. Moi j'ai foi en mes capacités, et en mes compétences, j'ai foi que progressivement je parviendrai à devenir un patron avec une grande renommée. Déjà, j'ai deux apprentis dans mon atelier. Mon ambition est de pouvoir multiplier ce nombre d'ici peu afin de faire un transfert de compétences." En somme, AJSEF se positionne comme un produit durablement ancré parmi les puissants instruments de lutte contre la pauvreté dans notre pays.

KD

Ceci est un programme du Secrétariat d'Etat chargé de l'inclusion financière et du secteur informel



tm  
TOGOMATIN

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 22 25 02 23 /  
90 15 39 77 / 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
Tw: @togomatin1  
Mson de la Presse: Casier N° 53  
Siège  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :  
Rachidou Zakari

Responsable web:  
Carlos Amevor

Comité de rédaction:  
Françoise Dasilva  
Alexandre Wémima  
Edem Dadzie

Félix Tagba

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:  
Gloria Léma Yaglia

Service commercial:  
DIRECT AGENCE  
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:  
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## DERNIERES HEURES

...dont il se réclame a été copieusement servie. « L'opposition est aujourd'hui complètement délabrée. Il faut le reconnaître. Nous sommes une opposition qui ressemble à un bataillon dont les membres s'entretuent entre eux avant de s'attaquer à

l'adversaire », a déclaré le président des FDR vendredi dernier sur la radio privée Nana FM.

Mais, un bataillon dont les membres se combattent entre eux, aura-t-il encore les moyens et les forces nécessaires pour combattre efficacement

l'adversaire? Impossible. S'il ne s'élimine pas lui-même, l'adversaire se chargera d'achever le travail. Ainsi donc, l'opposition togolaise se trompe de combat.... Quelle galère ? En plus, maître Apévon est fatigué des mêmes stratégies qu'emploient tout le

temps ses collègues de l'opposition.

C'est le cas des marches qu'il fustige. « Les marches ne régleront pas les problèmes. Combien en avons-nous fait dans ce pays ? Et pour quels résultats ? Il faut donc réfléchir à d'autres

stratégies », a-t-il ajouté. L'opposition a donc du pain sur la planche. Peut-être que maître Apévon a la solution qui lui permettra de rebondir face à un pouvoir qui s'est plus que renforcé ces dernières années.

Dadzie

## Administration du territoire

## Vers l'organisation d'élections régionales au Togo en 2021 ?

**Selon plusieurs médias en ligne, le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires, Payodowa Boukpepsi, rencontre des leaders politiques aujourd'hui. L'ordre du jour devrait porter sur l'organisation de futures élections régionales au Togo.**



Payodowa Boukpepsi, ministre en charge de l'Administration territoriale

Dans la série d'élections que notre pays organise depuis deux ans, avec la tenue effective des élections législatives

le 20 décembre 2018, des élections locales le 30 juin 2019 et de l'élection présidentielle le 22 février 2020, il est aussi prévu

l'organisation d'élections régionales. Elles font partie intégrante du processus de décentralisation enclenché depuis des

années au Togo et dont une étape importante déjà a été franchie.

D'ailleurs, la loi sur la décentralisation et les libertés locales modifiée le 26 juin 2019, à son article 48 définit la région comme « une personne morale de droit public dotée de l'autonomie financière ». La région est composée de préfectures. Les organes de la région sont : le Conseil régional et le bureau exécutif du Conseil régional (article 49).

« Le Conseil régional, organe délibérant, est élu dans les conditions fixées par la loi », selon l'article 50. L'élection des conseillers régionaux se fait dans les limites prescrites par la loi, selon la loi sur la décentralisation et les libertés locales. Comme dans le cas des élections municipales, ce sont les membres de la Cour

suprême qui s'occupent de la proclamation des résultats définitifs en examinant en amont les éventuels contentieux électoraux.

Selon l'article 274 de la loi sur la décentralisation et les libertés locales, le bureau exécutif du Conseil régional est composé d'un président, un vice-président et un rapporteur. La même loi définit dans les détails les attributions des conseillers régionaux et le fonctionnement des Conseils régionaux. Le gouverneur aura un rôle important à jouer dans la gestion à ce niveau du territoire. C'est sans doute de ces éléments et de pleins d'autres que veut discuter le ministre avec les acteurs politiques, en leur envoyant des invitations pour ce lundi 14 décembre 2020.

Edem Dadzie

## Affaire Adjamagbo-Johnson et Gérard Djossou

## Les avocats de la DMK ne vont-t-ils pas trop vite en besogne ?

**L'affaire de tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat dans laquelle Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson et Gérard Djossou, deux responsables de la Dynamique monseigneur Kpodzro (DMK), sont en détention depuis plusieurs jours continue d'évoluer. Vendredi dernier, les deux prévenus désormais inculpés, ont été présentés au doyen des juges d'instruction. Pas grand-chose ne filtre officiellement des différentes phases de cette procédure. Mais la DMK continue de rejeter les accusations portées contre ses membres.**

Beaucoup de nos compatriotes sont certainement impatients d'assister au dénouement que connaîtra cette affaire. Les militants de la DMK ne croient pas un seul instant que leurs deux responsables soient coupables des faits que l'on leur reproche. Pour eux, il s'agit simplement d'une manœuvre visant à faire taire ces responsables de la DMK qui continue malgré les mises en garde successives, à proclamer la prétendue victoire d'Agbéyomé Kodjo à la dernière élection présidentielle au Togo. C'est aussi la ferme conviction des autres

membres de la DMK, qui ont d'ailleurs reçu les soutiens d'acteurs politiques, de la société civile et même de la Conférence des évêques du Togo, qui réclame leur libération. À la suite de la rencontre de madame Adjamagbo-Johnson et de son compagnon d'infortune, Gérard Djossou avec le doyen des juges d'instruction, un communiqué a été immédiatement publié par leurs avocats.

« Cette audition, un moment de vérité, a définitivement consacré le fait que nos clients n'ont commis aucun fait criminel, encore moins délictuel, ce qu'ils n'ont jamais cessé

de clamer depuis l'enquête préliminaire. En tout état de cause, l'interrogatoire n'a pas établi que madame Adjamagbo-Johnson Kafui Dabri et monsieur Djossou Dodzi Yaovi Gérard ont adhéré à une quelconque entente ou groupement de malfaiteurs ou chercher à porter atteinte à la sécurité intérieure de l'État », ont-ils écrit.

Mais, ne vont-ils pas trop vite en besogne ? Il est vrai qu'ils connaissent le fond du dossier et se sont peut-être rendus compte qu'il n'y avait pas grand-chose à y voir. Toutefois, certains de nos compatriotes préfèrent rester prudents. En effet, le rôle d'un avocat



Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson et Gérard Djossou

n'est-il pas de défendre son client contre vents et marées, en utilisant parfois les stratégies les moins recommandées ? L'exemple de l'affaire Kpatcha Gnassingbé et co-accusé reste encore très vivace dans les esprits. Pendant des mois, les avocats dont maître Atta Mensah Zeus Ajavon ont prétendu que le dossier était vide. Mais arrivé

au tribunal, le principal accusé a reconnu les faits prétextant avoir voulu faire un contre coup d'Etat pour contrecarrer selon lui, les plans de certains hauts gradés de l'armée. Les deux affaires ne sont sans doute pas comparables, mais tout observateur avisé prendra de la distance par rapport aux déclarations faites ici et là.

TM

RDC / Crise FCC-UDPS

## Après la destitution de la présidente, cap sur les ministres FCC ?

**C'est un épisode de plus dans la crise politique qui secoue actuellement la République démocratique du Congo. L'Assemblée nationale a donné son feu vert le jeudi 10 décembre à la destitution de sa présidente, dernière offensive en date du président Félix Tshisekedi pour renverser la majorité parlementaire fidèle à son prédécesseur, Joseph Kabila. Prochain objectif, selon un élu de la majorité présidentielle, faire tomber le gouvernement contrôlé par des ministres pro-Kabila.**

281 voix contre 200. Le score a été sans appel pour la destitution de la présidente Jeanine Mabunda, présidente de l'Assemblée nationale congolaise. Elle quitte le bureau de l'Assemblée, ainsi que 4 des 5 membres. « Le départ de ce bureau, c'est la fin du règne de Kabila », s'est félicité Crispin Mbindule, député du camp Tshisekedi.

« Le prochain objectif c'est de pouvoir faire tomber le gouvernement », a ajouté un autre élu, Gratien Iracan. Le Premier ministre, Sylvestre

Ilunga, est un membre du Front commun pour le Congo (FCC, fédération des partis pro-Kabila), comme les deux tiers des quelque 65 ministres de son gouvernement.

Le FCC revendiquait jusqu'à présent une majorité de plus de 300 députés sur 500 depuis les élections de décembre 2018. Le FCC accuse les partisans de Félix Tshisekedi d'avoir débauché ses députés en échange d'importantes sommes d'argent.

Après des consultations politiques en novembre, le

président Félix Tshisekedi a rendu compte du rejet de la coalition entre le FCC et Cap pour le changement (Cach, pro-Tshisekedi). Ses interlocuteurs reçus lors des consultations lui ont dit qu'il fallait « mettre fin à l'accord de coalition et dissoudre l'Assemblée nationale », a-t-il ajouté.

Dans sa recherche d'une majorité qualifiée pour soutenir ses réformes, le président Félix Tshisekedi vient de franchir une étape donc avec l'éviction de la présidente FCC. Il souhaite



Félix Tshisekedi

dissoudre éventuellement la chambre basse.

Dans leur ensemble, les chancelleries appuient Félix Tshisekedi, à commencer par les États-Unis, la France et la Belgique. Mais le bras de fer entre les

camps Tshisekedi et Kabila semble se renforcer et les positions irréconciliables font redouter un possible dédoublement des institutions, selon un diplomate.

T.M.

Guinée équatoriale / Biens mal acquis

## La Cour internationale de Justice déboute Malabo

**Un nouveau revers pour la Guinée équatoriale dans son bras de fer juridique avec Paris. La Cour internationale a tranché, le vendredi 11 décembre, en faveur de la France dans l'affaire des biens mal acquis.**



Teodorin Obiang

« L'immeuble du 42, avenue Foch à Paris n'a jamais acquis le statut de mission diplomatique de la République de Guinée équatoriale en République française », a déclaré Abdulqawi Ahmed Yusuf, le président du tribunal des Nations unies basée à La Haye (Pays-Bas).

Le pays d'Afrique centrale avait traîné la France devant la CIJ, plus haute juridiction des Nations unies, après une descente en 2012 de la police française dans une luxueuse propriété de Paris dans le cadre d'une enquête visant Teodorin Obiang, fils du président Teodoro Obiang Nguema et vice-président chargé notamment de la Défense et de la Sécurité de son pays.

La propriété d'une valeur de 107 millions d'euros se situe dans l'un des quartiers les plus huppés de la capitale française. Elle dispose d'un cinéma, d'un spa et de robinets en or, et serait l'ambassade équato-guinéenne en France, selon Malabo. Paris conteste cette version et considère qu'il s'agit de la résidence de Teodorin Obiang.

La Cour d'appel de Paris a condamné le 10 février Teodorin Obiang à trois ans de prison avec sursis et 30 millions d'euros d'amende et des confiscations, pour s'être bâti frauduleusement un patrimoine considérable en France.

La Guinée équatoriale dénonce depuis le début de l'affaire une violation de l'immunité de Teodorin Obiang. Selon la justice française, il a pillé les caisses de l'État avant d'acheter des propriétés luxueuses dans les endroits les plus chers du monde. Malabo avait porté le différend devant la CIJ, qui s'est déclarée incompétente sur ce point en 2018. Elle s'était cependant déclarée compétente pour se prononcer sur le statut en tant que locaux diplomatiques de l'immeuble avenue Foch à Paris, saisi par les autorités françaises en 2012.

France 24

Bénin / Opposition

## Les parrainages, l'autre défi du nouveau parti les Démocrates de Yayi Boni

**C'est officiel depuis le vendredi 11 décembre 2020 dernier. Le parti politique Les Démocrates de l'ancien président de la République Yayi Boni reçoit l'onction officielle pour animer la vie politique du pays. Dans le camp des Démocrates, l'on ne se réjouit pas de cette nouvelle. Car, estime-t-on, le processus a été rendu long et éprouvant juste pour décourager. Ce qui, d'ailleurs interroge sur la capacité du nouveau parti politique à réunir les 16 parrainages requis pour la présidentielle qui se tiendra le 11 avril 2021.**

C'est le premier grand parti de l'opposition radicale à Patrice Talon qui est ainsi autorisé, depuis les réformes politiques de novembre 2019. Au Parlement et à la tête des villes, plus de 95% des élus viennent du camp Talon. Ce qui d'ailleurs avait conduit à des législatives sans partis d'opposition.

Avec ce récépissé, loin de se réjouir du pas franchi, les Démocrates estiment que la démocratie béninoise a encore du chemin à faire. Car, pour eux, « tout est politisé ». Pour Basile Ahossi, second vice-président du parti les Démocrates, il y aurait une différence de traitement dans les dossiers d'acquisition du récépissé. Pour d'autres partis politiques, le délai pour obtenir leur récépissé a été relativement court. « Le gouvernement n'a pas donné ce récépissé de gaieté de cœur. N'eût été la pression de tout le peuple, le gouvernement n'aurait pas cédé à notre requête pourtant légale ».

Il y a 5 mois que le parti Les Démocrates a déposé des dossiers auprès du ministère l'Intérieur pour la reconnaissance de son existence légale. Deux mois



Yayi Boni, président du parti les Démocrates

après, en septembre 2020, le ministère de l'Intérieur lui avait fait des observations et des correctifs ont été apportés au dossier. Le président Patrice Talon, en tournée dans la province de Nikki en novembre avait promis aux populations de la localité que le parti de l'ancien président Yayi Boni obtiendra son récépissé. Cette étape d'obtention du récépissé franchie, le vrai défi reste celui de l'obtention des 16 parrainages requis pour présenter un candidat le 11 avril 2021 prochain à la présidentielle. A ce propos, d'ailleurs 5 recours ont été formulés fin novembre dernier auprès de la Cour constitutionnelle béninoise. Dans leurs différents recours, les requérants dénoncent l'article 132 du code électoral

qui impose le parrainage. Ils soulignent une disposition électorale inapplicable et inégalitaire votée par un Parlement monocole.

Le parrainage des candidats à la présidentielle a été institué au Bénin lors d'une réforme de la Constitution béninoise et du code électoral en novembre 2019. Cette disposition fait obligation aux candidats à la prochaine présidentielle d'être parrainés par au moins 10% de députés et/ou maires, soit 16 parrainages. Compte tenu des circonstances du déroulement des élections législatives d'avril 2019 et des communales de mai 2020, la quasi-totalité de ces élus parrains appartiennent au camp politique du président, Patrice Talon.

Alexandre Wémima

## Relance de l'économie togolaise

**L'Aget fait des recommandations dans son Livre blanc 2020**

**L'Association des grandes entreprises du Togo (Aget) a rendu public, le jeudi 10 décembre à Lomé, son Livre blanc 2020. Dans cette 4ème édition du livre, l'Aget analyse l'environnement économique du Togo et fait des recommandations pour relancer l'économie.**



**La table d'honneur au lancement du livre blanc**

Dans un contexte marqué par la pandémie du coronavirus, le Livre blanc de l'Aget vient à point nommé pour relever les secteurs touchés et donner des pistes de solutions pour la relance de l'économie togolaise.

L'Aget analyse différents secteurs à savoir l'agriculture et l'agro-industrie, l'énergie, le transport et la logistique le port, les services portuaires

et les zones économiques spéciales, les mines et les industries, les nouvelles technologies, le tourisme, la fiscalité togolaise et sous régionale, le foncier, les relations secteur-privé secteur public et justice, le partenariat sous régional, le financement du secteur privé et le Franc CFA.

Pour l'Association, « le dynamisme du secteur privé et le renforcement de son

apport au développement économique et social du Togo impliquent au préalable des mesures d'attractivité et de garantie des investissements de l'Etat. Ces garanties multiformes concernent notamment, les secteurs du foncier, de la justice, de l'administration publique, de la fiscalité, des infrastructures économiques et énergétiques. Elles concernent également l'Etat, dans l'affirmation

de son rôle de régulateur et de stratège dans les secteurs à fort potentiel de croissance, avec en toile de fond une stabilité politique et sécuritaire ».

Cette année particulièrement, le Livre blanc fait une analyse sectorielle et relève les secteurs les plus importants. « Avant, nous faisons un diagnostic macro de l'environnement et nous soumettons des recommandations... Pour l'édition 2020 nous avons changé de format pour adopter une analyse sectorielle en nous focalisant sur les secteurs qui nous semblent les plus pertinents et les plus importants pour porter une croissance soutenue et accélérée », a indiqué le président de l'Association des grandes entreprises du Togo, Jonas Daou.

Selon l'Aget, les secteurs les plus touchés par la crise du

coronavirus sont l'industrie, le commerce de détail, la construction et le tourisme. Ces secteurs représentent respectivement 6,6%, 5,8%, 5,0% et 1,9% du PIB.

Pour relancer l'économie, l'Aget recommande l'investissement et l'innovation.

« L'investissement doit être massif et de qualité en ressources. Plus rien ne doit se faire de la même manière. Il faut changer le mode de mise en œuvre des recommandations. C'est en ce sens que nous parlons d'innovation », a déclaré Jonas Daou.

La ministre Rose Kayi Mivedor chargée de la promotion des investissements a indiqué que ce Livre blanc sera un guide pour la promotion des investissements privés et étrangers. Il pourra contribuer à la réussite du Plan national de développement (PND).

**Félix Tagba**

## Commande publique

**L'ARMP et le Cesag signent un accord-cadre**

**L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) et le Centre africain d'études supérieures en gestion (Cesag) ont signé le jeudi 10 décembre à Lomé un accord-cadre. Cet accord permettra de renforcer les capacités des acteurs en matière de commande publique.**

L'accord-cadre signé entre l'ARMP et le Cesag est le fruit de la vision communautaire des chefs d'Etat de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) pour assurer la transformation du capital humain au niveau communautaire à travers la formation et l'appui conseil. Il intervient après le rapprochement entre l'Autorité de régulation et l'Université de Lomé et l'Ecole nationale d'administration (ENA) pour la mise en

place d'une formation diplômante de niveau Master spécialisée dans la commande publique en co-diplômation. Ces actions de l'ARMP rentrent dans sa stratégie de renforcement de capacité des acteurs qui interviennent dans la commande publique au Togo.

« La commande publique est un instrument majeur de gouvernance qui requiert constamment l'attention des pouvoirs publics qui, de ce fait, ne ménagent aucun effort pour doter

les acteurs en charge de ce secteur de réelles capacités opérationnelles. L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) qui a en charge le volet de la formation, s'emploie, en collaboration avec la Direction nationale du contrôle des marchés publics (DNCMP), à combler les besoins des acteurs afin de continuer à renforcer le système des marchés publics au Togo », a rappelé le secrétaire général du ministère de l'Economie et des Finances Badanam



**Echange de documents entre les officiels**

Patoki.

Il y a quelques jours, l'ARMP a lancé la vulgarisation du code d'éthique et de déontologie dans la commande publique. Le code composé de 6 chapitres subdivisés en 58 articles, définit les

règles applicables aux acteurs publics et privés intervenant dans le cadre des procédures de passation, d'exécution, de contrôle, de règlement et de régulation de la commande publique.

**Félix T.**

## Togo Invest

**L'adaptation de son modèle opérationnel envisagée**

**En Conseil des ministres le mercredi 9 décembre, le gouvernement a annoncé l'adaptation du modèle opérationnel de la société holding d'Etat Togo Invest Corporation SA. Cette adaptation provient des leçons tirées des premières années de mise en œuvre de la société.**

Il s'est agi au cours du Conseil des ministres d'examiner les activités et la situation financière de la société holding d'Etat Togo Invest Corporation SA. Selon le gouvernement, Togo Invest a été créé pour servir de bras armé pour l'Etat dans ses missions d'investissements dans les projets structurants. La mission de Togo Invest Corporation SA est de

mener les activités d'une société de portefeuille d'investissement. L'entreprise investit dans des actifs et prend des participations sous forme d'actions majoritaires ou minoritaires. Elle participe également à la création d'entreprises avec des sociétés nationales ou étrangères.

Togo Invest Corporation



**Le siège de Togo Invest à Lomé**

SA conçoit aussi des mécanismes de financement et des partenariats pour réaliser le corridor de développement du Togo.

« Compte tenu de l'évolution du contexte d'intervention et les leçons tirées des premières années de mise en œuvre, le modèle

opérationnel de Togo Invest doit être repensé et adapté afin de mieux servir les ambitions du gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route Togo 2020 - 2025 », a indiqué le communiqué du Conseil des ministres.

Pour rappel, la société Togo Invest a été créée par décret N° 2012/218/PR du 14 novembre 2012. Elle est régie par la loi N°90 - 26 du 04 décembre 1990, et son décret d'application N°91 - 197 du 16 août 1991.

**La rédaction**

## PNPER

## Semences pour 5 000 ménages vulnérables d'agriculteurs informels

**Le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) est destiné à développer l'entrepreneuriat rural au Togo en vue de générer des emplois pour les communautés ciblées. Grand outil de lutte contre la pauvreté dans les zones faiblement développées, le PNPER est d'un apport inestimable dans le processus d'évolution socioéconomique. L'Etat a démarré la mi-novembre 2020, une campagne de distribution de semences dont des milliers d'agriculteurs tireront profit.**

Ce sont des dons qui renforceront la résilience des bénéficiaires face aux effets de la crise sanitaire entraînée par le coronavirus. C'est surtout un moyen pour ces populations menacées par la faim, de tenir avec plus de sérénité la campagne agricole. 65 000 kg de semences

de riz et maïs seront distribués à 5000 ménages vulnérables d'agriculteurs informels sur le territoire. Elles leur permettront d'emblaver 1 500 hectares de maïs et 500 hectares de riz. L'ensemble des semences est évalué à 37 010 000 francs CFA.



Des agriculteurs

### Mise en œuvre du PNPER

Lancé en 2014 par le chef de l'Etat et financé à plus de 50% par le Fonds international de développement agricole (Fida), le coût du PNPER est de 19,2 milliards de francs CFA. 160 promoteurs ont déjà été financés à hauteur de 1,1 milliard. Le projet est mis en œuvre pour faciliter la création et le renforcement de 1 800 Micros et petites entreprises rurales (MPER) dont 1 100 primo MPER et 200 coopératives financées et installées ; renforcer les capacités de 500 MPER déjà établies ; créer

9300 emplois directs en milieu rural dont 1600 auto-emplois ; créer ou consolider 5 800 autres emplois ; former et accompagner 40 000 jeunes, etc.

Le PNPER a permis de créer 06 centres nationaux qui assurent la formation des jeunes promoteurs de MPER en amont et en aval de la production agricole. Initialement, le projet devait prendre fin le 30 décembre 2020. Mais ses résultats probants ont aiguillonné les autorités à le prolonger d'une année.

composante A du PNPER relative aux services non financiers. Le PNPER entend accompagner les porteurs d'idées d'entreprise en formant 480 jeunes et femmes

sur toute l'étendue du territoire national dont 120 dans la région de la Kara notamment dans les préfectures de Bassar, Dankpen, Doufelgou et Kéran.

### La Dosi engagée dans le renforcement des capacités des entrepreneurs

L'agence régionale Kara de la Délégation à l'organisation du secteur informel (Dosi) a tenu, en septembre 2020 à Kantè, une session de formation en entrepreneuriat et gestion à l'endroit d'une quarantaine de jeunes promoteurs.

Organisée grâce à l'appui technique et financier du Fonds international de développement agricole (Fida), cette formation qui vise le renforcement de capacités de ces jeunes entrepreneurs rentre dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (Pniasa), avec la création d'emplois rémunérateurs et durables pour

les jeunes et femmes afin qu'ils relèvent le défi de la réduction de la pauvreté et de la précarité au niveau rural, selon l'Agence togolaise de presse (Atop).

Saluant, lors du lancement de la formation, les efforts du gouvernement dans l'accompagnement des jeunes entrepreneurs togolais, Simyéli Alaba, chef d'agence par intérim de la Dosi-Kara, a exhorté les bénéficiaires de ladite formation à tirer meilleur profit des enseignements qui leur seront donnés.

En juin dernier, 20 promoteurs de la Kéran ont également été formés sur l'entrepreneuriat et la gestion de projet par la Dosi en lien avec la

## «Faire du Togo une nation moderne, performante qui produit beaucoup de richesses en s'appuyant sur la jeunesse, l'agriculture et l'inclusion sociale», Victoire Tomégah-Dogbé



Victoire Tomégah-Dogbé, Premier ministre

Le Premier ministre togolais, Victoire Tomégah-Dogbé, a participé en novembre 2020 à Lomé, au webinaire sur les « emplois liés à la terre pour les jeunes ». Ce webinaire est une initiative de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). Ce webinaire organisé depuis le siège de la CNULCD à Bonn en Allemagne, est un véritable cadre

pour les dirigeants de repenser les stratégies de développement en tenant compte de la jeunesse. Lors de sa présentation, Victoire Tomégah-Dogbé a décliné ce qui se fait déjà au Togo en matière d'accompagnement des jeunes entrepreneurs à travers des mécanismes de financement comme notamment le MIFA, le programme de crédit digital Yolim, le Paiej-SP, le Faiej, le

PNPER surtout et bien d'autres qui ont déjà impacté la vie d'une grande partie de la jeunesse togolaise.

« La création d'emplois pour les jeunes demeure une priorité de la feuille de route gouvernementale 2020-2025. Notre pays le Togo bénéficie d'un climat de paix et de stabilité qui permet de faire des réformes voire de les accélérer au bénéfice des jeunes. L'objectif étant de créer des emplois pour notre jeunesse. Et nous pensons que l'entrepreneuriat agricole paraît comme le créneau porteur. La feuille de route quinquennale du gouvernement confirme cette ambition de faire du Togo, une nation moderne, performante qui produit beaucoup de richesses en s'appuyant sur la jeunesse, l'agriculture et aussi l'inclusion sociale », a déclaré Victoire Tomégah-Dogbé.

Pour y arriver, le Togo compte moderniser son agriculture en la rendant beaucoup plus rémunératrice, plus attractive pour la jeunesse. Le pays se positionne également comme hub logistique régional en tirant profit du port autonome de Lomé. Il s'agit aussi d'assurer la transformation industrielle des ressources minières et agricoles et de mettre la digitalisation au service des jeunes entrepreneurs. L'expérience togolaise a été saluée au cours de ce webinaire dont les travaux ont été lancés par Ibrahim Thiaw, secrétaire exécutif de la CNULCD. Le Premier ministre a participé à ce webinaire aux côtés de la ministre du Développement à la base, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes Myriam Dossou-d'Almeida et le coordonnateur du Paiej-SP.

consistera à évaluer l'utilisation qu'environ 4000 promoteurs bénéficiaires d'appuis non financiers ont fait de leurs acquis du PNPER.

L'exercice permettra d'évaluer le niveau d'atteinte des performances d'au moins 500 bénéficiaires d'appuis financiers du projet qui revendique cette année avoir financé au 1er juillet 2020, 109 projets pour 550 millions FCFA. Dans le cadre de

cette mission qui inclura la mise en place d'un système de suivi digitalisé, des entrepreneurs ruraux, bénéficiaires de produits financiers ou non financiers de ce projet, il est lancé un appel à manifestation d'intérêt à l'endroit des cabinets. L'avis paru au quotidien national Togo Presse du 28 août 2020 indique que les structures intéressées devraient soumettre leurs dossiers au plus tard le 09 septembre prochain.

## Qui peut bénéficier de l'appui du PNPER ?



**Mazamaesso Assih, Ministre chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel**

Il faut être une coopérative ou une entreprise reconnue par l'État, se faire enregistrer dans un guichet PNPER au sein des agences de la Dosi, se positionner dans une préfecture éligible, suivre le parcours de formation prescrite et offerte par le PNPER suite au diagnostic, ouvrir un compte et faire un apport de 20% du coût d'investissement. Pour une entreprise individuelle, il faut

être porteur d'idée d'entreprise de fourniture d'intrants et services d'appui à la production agricole, se faire enregistrer dans les agences de la Dosi, se positionner dans une préfecture éligible, suivre le parcours de formation prescrite et offerte par le PNPER, ouvrir un compte et faire un apport de 10% du coût d'investissement.

**Réalisé par Attipoe Edem Kodjo**

## PNPER: les projets d'environ 4500 bénéficiaires suivis



Les activités d'environ 4 500 bénéficiaires du Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER), ont fait l'objet d'un suivi-évaluation. En effet, la mission



*jusqu'à*  
**-40%**  
sur le  
**DÉDOUANEMENT**  
de vos **VÉHICULES**  
& **MARCHANDISES\***

\* Marchandises sous douane en souffrance

**jusqu'au 24 décembre 2020**

## Blagues

L'association des femmes mariées remercie le gouvernement pour le couvre-feu; les fêtes seront belles avec leur mari à côté. Quand aux second bureaux leurs bouches ont déjà augmenté de longueur suite aux jurons qu'elles poussent depuis l'annonce du couvre-feu

La concurrence, une très bonne chose

En janvier dernier, notre voisin a acheté une voiture, ma femme m'a réveillé toutes les nuits en me disant « N'est-il pas un homme comme toi? Ou vient-il d'une autre planète? Tu dois faire ce qu'il a fait! Tu dois aussi acheter une voiture ». J'ai été obligé d'acheter une voiture.

Au bout de trois mois, le voisin a acheté un terrain et elle m'a dérangé jusqu'à ce que j'en achète aussi un.

Il y a deux mois, le voisin a commencé sa construction sur son terrain. Comme d'habitude, elle ne m'a pas laissé tranquille jusqu'à ce que je fasse de même.

Maintenant, cet après-midi, notre voisin a amené une deuxième femme ...

J'attends la pression habituelle.

## Enigme?

$$\text{[Image of a pair of shoes]} + \text{[Image of a pair of shoes]} + \text{[Image of a pair of shoes]} = 30$$

$$\text{[Image of a trash bin]} + \text{[Image of a trash bin]} + \text{[Image of a pair of shoes]} = 20$$

$$\text{[Image of two leaves]} + \text{[Image of two leaves]} = 13$$

$$\text{[Image of a pair of shoes]} + \text{[Image of a trash bin]} \times \text{[Image of a leaf]} = ?$$

## Réflexion

Nous faisons des choses indignes, et lorsqu'on veut nous reprocher cela, nous trouvons des arguments convainquants pour justifier nos faits, sachant pertinemment qu'on a tort.

L'homme est ainsi, et il est capable de tromper tous les tribunaux du monde, mais il y'a un seul qu'il ne peut s'échapper, c'est sa conscience.

## Photo du jour



Légendez et commentez la photo ci-dessus

## Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tel: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

PHARMACIES DE GARDE ( LOME )  
du 07 au 14 / 12 / 2020

BEL AIR	RAMCO	22 21 03 21
STE RITA	DOULASSAMÉ	22 20 90 16
N.D. DE MEDJ	BD DU 13 JANV	22 35 20 02
ECLAIR	BÈ AHLIGO	22 22 75 11
ADJOLOLO	58, RUE F.JOSEPH	22 21 05 13
JUSTINE	TOKOIN HABITAT	22 21 00 01
CAMPUS	ADÉWI	22 21 56 32
PATIENCE	TOKOIN GBADAGO	22 21 60 94
N.D. DE LA TRINITE	SUPER TACO	22 21 27 80
FOREVER	TOKOIN FOREVER	22 26 11 77
AEROPORT	AÉROPORT SITO	22 26 21 22
LILAS	7, ROUTE DE KÉGUÉ	22 26 29 59
PAIX	RÉSIDENCE DU BENIN	22 26 40 91
THERYA	TOGO 2000	22 61 56 52
FIDELIA	BÈ-KPOTA	22 71 95 95
SARAH	ADAKPAMÉ	22 27 09 25
ADIDOGOME	ADIDOGOMÉ	22 50 54 85
SILOE	APÉDOKOË	90 80 26 39
ACTUELLE	SÉGBÉ	22 51 11 72
MAGNIFICAT	SAGBADO	70 44 51 59
DJIDJOLE	DJIDJOLE	22 25 65 12
ST JOSEPH	BE KLIKAME	22 25 74 65
VIGUEUR	AGBALEPEDOGAN	22 51 63 30
MILLENAIRE	AGOË-NYIVÉ	22 51 64 31
DIEU DONNE	LLEO 2000	70 44 84 59
OSSAN	AVEDJI	70 40 44 25
APOLLON	AVÉDJI	70 41 01 07
ST ESPRIT	AGOË-NYIVÉ KÉGUÉ	70 40 29 06
SHALOM	AGOË-CACAVÉLI	22 51 87 60
EXCELLENCE	AGOË DÉMAKPOË	22 51 77 87
ST MICHEL	AGOË-NYIVÉ	70 43 30 43
DIVINA GRACIA	AGOË-FIOVI	96 80 10 21
ABRAHAM	AGOË-LOGOPÉ	22 50 10 00
NOUVELLE TULIPE	AGOË	99 47 00 70
TAKOE	ZONGO	22 34 03 42
SANGUERA	SANGUÉRA	99 90 89 72
GANFAT	AGOE DALIKO	70 22 15 15
LA FLAMME D'AMOUR	AGODÉKÈ	70 45 70 14
LE DESTIN	BAGUIDA	70 41 15 41

## Les bons plans et les bonnes adresses

## COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51  
 EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)  
 FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96  
 TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68  
 SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

## OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV :Tél. 22 20 13 20  
 TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11  
 TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

## SANTÉ GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77  
 CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37  
 CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77  
 CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01  
 CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68  
 HORLOGE PARLANTE; Tél: 116

## CLINIQUE UNIDIAL

Siège social : Tokoin habitat  
 Rue Akeita, Villa Jehovah-Rapha en face de la Direction Régionale des Affaires Sociales.  
 08 BP: 81476 / Tél: (00228) 93 97 20 20 / 22 20 88 05  
 E-mail: cliniqueunidial2015@gmail.com /  
 Ste web: www.unidialtogo.org

## OU MANGER ET DORMIR A LOME?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » : Foréver; Tél: 90 17 03 30  
 HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé); Tél: 22 61 30 63  
 LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél: 93 05 11 11

## MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30  
 AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 79 19  
 BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydro-);Tél: 90 24 10 72  
 GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé); Tél: 22 35 18 28  
 GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida); Tél: 22 71 49 70

## AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca  
[www.couleurafrique.com](http://www.couleurafrique.com)

## Larry Event Day (LED)

Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel  
 Communication, Location d'espaces  
 Conseils, Wedding Planner et Décoration  
 Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54  
 Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

## SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB  
 RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)  
 LE CHAMPION SUPER MARCHÉ  
 (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

## FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)  
 MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)  
 PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA  
 (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

## DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 79 19  
 COURS DE CAPOEIRA; Salle GYM TONIC.  
 Tél: 90 79 79 90  
 COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»; Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30  
 COURS DE ZUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME); Tél 90 30 38 75  
 CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine); Tél: 90 15 39 87  
 SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra); Tél: 91 70 61 86

## AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)  
 Tél: 22 40 04 99

## Spectacle

## La croisade « Gédéon » du professeur Abawoé vous donne rendez-vous

Prévu pour se tenir le 19 décembre prochain, le spectacle de l'humoriste togolais dénommé « Gédéon » se tiendra finalement le 17 décembre 2020 à l'Institut français du Togo à partir de 20 heures.

Le spectacle « Gédéon » est le quatrième one man show de l'humoriste Abawoé. Baloonda Hervé Djessoa fait partie des meilleurs humoristes au Togo. Professeur Abawoé s'intéresse bien aux questions sociétales qu'aux sujets politiques. Alors quoi de plus que la rigolade pour corriger les mœurs ? De la bonne rigolade, professeur Abawoé en a le secret.

Connu pour ses spectacles « one man show » à succès, le professeur Abawoé offrira au public togolais

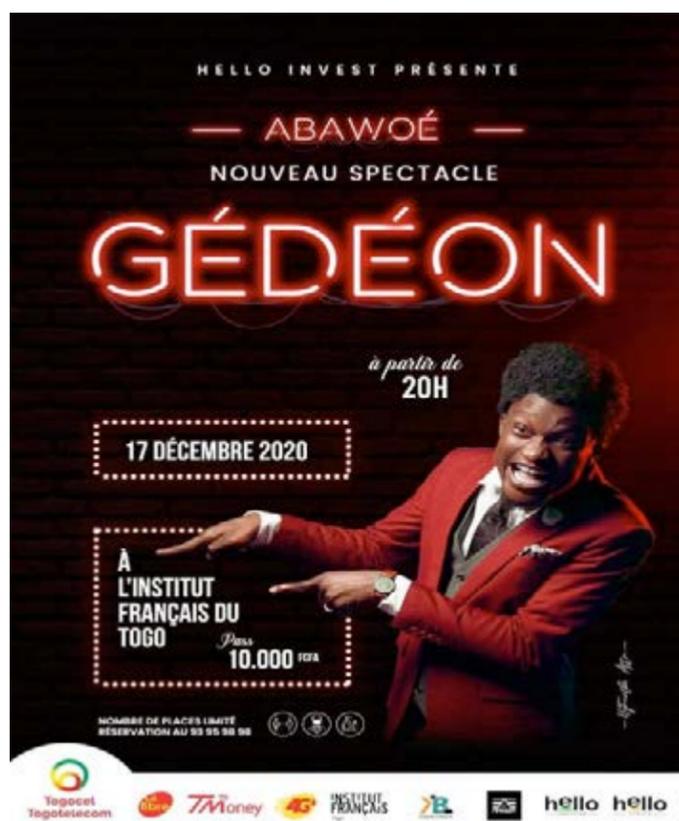
la croisade « Gédéon », le 17 décembre à l'Institut français du Togo (IFT). Diplômé d'un master en droit des affaires et d'une licence en gestion de ressources humaines, Baloonda Hervé Djessoa n'est plus à présenter dans le domaine artistique aujourd'hui. S'il a appris des ténors humoristiques comme Jamel Debbouze, Gad Elmaleh, son idole au Togo reste Alpha Ramsès.

En avril 2018, il a organisé son premier one man show dénommé les assises du stand-up à l'Institut français du Togo. Baloonda Hervé Djessoa

n'a pas seulement un penchant pour l'humour ou encore le rire, mais est également un amoureux du septième art.

L'humoriste professeur Abawoé a lancé vers la fin 2019 sa web série africaine intitulée « Pourquoi tu ris ? ». Dans de petites séquences vidéo de 2 minutes, il aborde certaines réalités de la société. Amour, escroquerie sont entre autres les thèmes de la société qui sont abordés dans ce web série africaine.

Nadia Edodji



## Spectacle

## « Le journal intime d'un puceau » de Mesko-CGCE

« Le journal intime d'un puceau » est un spectacle de jeune slameur togolais Mesko-CGCE. Ce spectacle est un récit qui retrace sans tabou aucun, le quotidien d'un jeune étudiant puceau qui, fourvoyé entre ses tourments, ses faiblesses, ses addictions, ses délires, ses excès, ses incompréhensions et ses petits péchés, avait un douloureux besoin de parler, de se confier, et d'être écouté.

Cet évènement de Mesko-CGCE aura lieu au Woelab Prime (Quartier Apédokoè, en allant vers Sanguera, 100m derrière Ebomaf). Précisément, le spectacle « Le journal intime d'un puceau » de Mesko-CGCE s'inscrit dans le cadre des dix années de Bissap Slam Philo.

Né en janvier 1998 à Tsévié

dans la préfecture du Zio, de son vrai nom Roméo Tellah-Tagan, Mesko est un artiste slameur, auteur compositeur et interprète togolais.

Sa composition « Venez », a séduit le jury lors du concours « UN 75 » lancé par les Nations unies à l'endroit des artistes de la musique, de la littérature et des arts

visuels et numériques. En effet, Mesko a raflé le premier prix à ce concours dont le thème : « Le monde que nous voulons en 2045 ». Champion national du slam Togo 2018, Mesko a remporté également en 2019, le prix de la « Meilleure découverte aux All Music Awards » en 2019.

Nadia E.



## LIRE

## « L'Idiot » de Fiodor Dostoïevski. Ed Beq. 72-74

« ...Monsieur le maire, dit l'évêque, n'est-ce décidément que cela ? Je ne suis pas en ce monde pour garder ma vie, mais pour garder les âmes. Il fallut le laisser faire. Il partit, accompagné seulement d'un enfant qui s'offrit à lui servir de guide. Son obstination fit bruit dans le pays, et effraya très fort. Il ne voulut emmener ni sa sœur ni madame Magloire. Il traversa la montagne à mulet, ne rencontra personne, et arriva sain et sauf chez ses bons amis les bergers.

Il y resta quinze jours, prêchant, administrant, enseignant, moralisant. Lorsqu'il fut proche de son départ, il résolut de chanter pontificalement un Te Deum. Il en parla au curé. Mais comment faire ? Pas d'ornements épiscopaux. On ne pouvait mettre à sa disposition qu'une chétive sacristie de village avec quelques vieilles chasubles de damas usé ornées de galons faux. Bah ! dit l'évêque. Monsieur le curé, annonçons toujours au prône notre Te Deum. Cela s'arrangera. On chercha dans les églises d'alentour. Toutes les magnificences de ces humbles paroisses

réunies n'auraient pas suffi à vêtir convenablement un chantre de cathédrale. Comme on était dans cet embarras, une grande caisse fut apportée et déposée au presbytère pour M. l'évêque par deux cavaliers inconnus qui repartirent sur-le-champ. On ouvrit la caisse ; elle contenait une chape de drap d'or, une mitre ornée de diamants, une croix archiépiscopale, une crosse magnifique, tous les vêtements pontificaux volés un mois auparavant au trésor de Notre-Dame d'Embrun. Dans la caisse, il y avait un papier sur lequel étaient écrits ces mots

: Cravate à monseigneur Bienvenu. Quand je disais que cela s'arrangerait ! dit l'évêque. Puis il ajouta en souriant : À qui se contente d'un surplus de curé, Dieu envoie une chape d'archevêque. Monseigneur, murmura le curé en hochant la tête avec un sourire, Dieu, ou le diable. L'évêque regarda fixement le curé et reprit avec autorité : Dieu ! Quand il revint au Chastelar, et tout le long de la route, on venait le regarder par curiosité. Il retrouva au presbytère du Chastelar mademoiselle Baptistine et madame Magloire qui l'attendaient, et il dit à sa sœur : Eh bien, avais-je raison ? Le

pauvre prêtre est allé chez ces pauvres montagnards les mains vides, il en revient les mains pleines. J'étais parti n'emportant que ma confiance en Dieu ; je rapporte le trésor d'une cathédrale. Le soir, avant de se coucher, il dit encore : Ne craignons jamais les voleurs ni les meurtriers. Ce sont là les dangers du dehors, les petits dangers. Craignons-nous nous-mêmes. Les préjugés, voilà les voleurs ; les vices, voilà les meurtriers. Les grands dangers sont au dedans de nous. Qu'importe ce qui menace notre tête ou notre bourse ! Ne songeons qu'à ce qui menace notre âme...»

Élu président de l'Asko de Kara

## «Je réitère l'engagement à inscrire durablement notre club au patrimoine immatériel de notre pays», Mey Gnassingbé

Le samedi 12 décembre 2020, le club Asko de Kara a tenu son congrès ordinaire électif au Palais des congrès de Kara. Au sortir du congrès, la liste Emergence portée par Meyebine-Esso Gnassingbé, a été élue à la tête de l'Asko de Kara. Mey Gnassingbé est donc élu président de l'Asko de Kara en remplacement du préfet de la Kozah, Hemou Bakali.



Mey Gnassingbé lors de son élection à la tête de l'Asko

Le nouveau président nourrit de nobles ambitions pour Asko, notamment créer un centre de formation pour Asko, mettre en place une équipe féminine, signer

un partenariat avec un équipementier et des partenaires stratégiques etc.

« C'est avec fierté et joie que je prends la parole afin de m'exprimer en tant

que nouveau président de l'Association sportive de la Kozah (Asko) à la suite de l'élection de notre liste. Je tiens particulièrement à rendre hommage à tous ceux et celles qui ont

contribué à la création et au fonctionnement de notre club toutes ces années », a affirmé le nouveau patron du club de la Kozah, Mey Gnassingbé, interrogé par Togofoot.tg

Le nouveau président, s'adressant aux supporters et acteurs du club, souhaite « qu'ils soient rassurés de notre volonté de redonner à notre club, détenteur de l'un des plus beaux palmarès du football togolais, le prestige qui lui revient de droit (...). En tant que fils du milieu et passionné de football, je mesure pleinement la tâche qui nous incombe et aux membres de notre bureau et je réitère l'engagement à inscrire durablement et définitivement notre club au patrimoine immatériel de notre préfecture et de notre pays ».

Notre ambition, poursuit-il, est de faire entrer notre club dans l'ère de l'émergence. Cette ambition se déclinera par une redynamisation de

nos activités et un nouveau style de management. Tous les secteurs de la gestion de la vie de notre club seront améliorés avec pour seul leitmotiv, la quête de la performance.

Il a également salué le travail accompli par son prédécesseur, le colonel Bakali Hemou. « Au nom du nouveau bureau exécutif d'Asko de Kara, j'adresse nos chaleureuses félicitations au colonel Bakali et à toute son équipe pour le titre de champion du Togo que notre club a remporté au cours de la saison écoulée sous sa houlette ».

De telles ambitions sportives venant de Mey Gnassingbé, autorité togolaise, maire d'Amou 2 (région des Plateaux) et député à l'Assemblée nationale togolaise, pourront marquer un vrai tournant dans l'évolution du football togolais.

**Attipoe Edem Kodjo**

## District préfectoral de football Lomé Golfe Patrice Agboli procède à des nominations

Dans une décision en date du jeudi 10 décembre 2020 paraphée par Patrice Agboli, président du District préfectoral de football Lomé Golfe, le journaliste Ayao Apélé Justin Agbevo est nommé directeur de Communication du District préfectoral de football Lomé Golfe. Atayi Ayi, a été nommé également au poste de président de la Commission préfectorale des arbitres.



Ayao Justin Agbevo

Journaliste à Togofoot.tg, Justin Agbevo est le nouveau visage de la communication du District préfectoral de football Lomé Golfe. Il a pour principale mission d'élaborer des stratégies de communication

adaptées au District préfectoral de football Lomé Golfe et d'informer sur les activités qui sont du ressort dudit district.

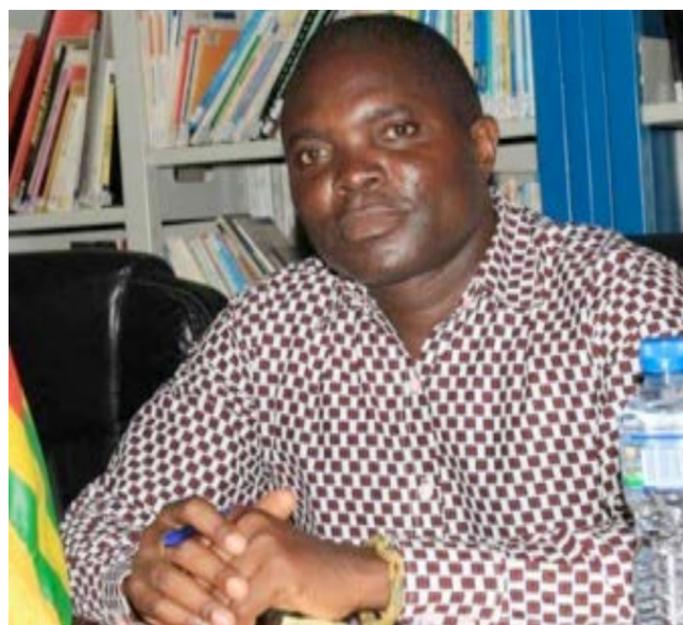
Désormais garant de la communication de ce district, Justin Agbevo

n'est pas à sa première expérience dans le domaine. Il a fait ses preuves dans le domaine avec Arabia FC de Tabligbo et récemment avec Asko de Kara lors du tour préliminaire de la Ligue africaine des champions.

### Atayi Ayi, président de la Commission préfectorale des arbitres

Le président du District préfectoral de football Lomé Golfe, Patrice Agboli, a également nommé l'ancien arbitre fédéral Atayi Ayi, au poste de président de la Commission préfectorale des arbitres du District préfectoral de football Lomé Golfe (DPFLG). Cette nomination a été aussi rendue publique le jeudi 10 décembre 2020 dans une décision du comité exécutif du district.

Journaliste et patron du site d'information atlanticinfos.tg, Atayi Ayi, en sa qualité de nouveau président de la Commission préfectorale des arbitres, travaillera de concert avec un vice-



Atayi Ayi

président (ancien arbitre Fifa) et cinq membres qui seront tous des anciens arbitres fédéraux.

Ils ont, entre autres responsabilités, de mettre en œuvre les lois du jeu et d'interpréter leur application, d'approuver les traductions officielles des lois du jeu, de désigner des arbitres et arbitres assistants pour les matches des compétitions organisées par le district

ou pour tout autre tournoi.

Atayi Ayi et ses pairs ont également pour mission d'établir des méthodes d'arbitrage standards conformément aux directives de la commission des arbitres de la FTF pour assurer une mise en application uniforme des lois du jeu à travers le territoire du district du Golfe.

**Attipoe Edem Kodjo**

Covid-19 et fausses informations

# La prompt réaction des canaux de communication gouvernementaux

**L'infodémie est l'autre problème auquel le monde entier doit faire face dans la lutte contre le coronavirus. Le Togo n'échappe pas à ce fléau. Les colporteurs des fausses informations mettent à profit les réseaux sociaux. En fin de semaine dernière, le gouvernement a été victime de la propagation de fausses informations. Et il faut saluer la prompt réaction des canaux de communication gouvernementaux.**

Il y a quelques années, l'on relevait de la lenteur et beaucoup de confusions dans la communication gouvernementale au Togo. Mais depuis ces quatre dernières années, la situation s'est normalisée. Un travail de professionnel a été accompli pour mettre en place des canaux de communication efficaces. Et surtout, les acteurs impliqués dans cette communication sont devenus plus actifs.

La digitalisation est venue renforcer la nouvelle dynamique. Les réseaux sociaux sont devenus incontournables dans la communication aujourd'hui. Il faut remarquer aussi que beaucoup de responsables du pays à commencer

par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé ont augmenté leur présence sur les réseaux sociaux. Chacune de ces personnalités relaie les informations officielles dès qu'elles sont disponibles sur les canaux officiels.

C'est ainsi qu'un faux communiqué circulait sur les réseaux sociaux en fin de semaine dernière, annonçant que le gouvernement a pris des mesures pour prévenir la propagation du coronavirus. Cela n'est pas du tout anodin. Il y a quelques jours, suite à une réunion du ministre en charge de l'Administration territoire avec les responsables religieux et les maires du Grand Lomé, des informations ayant fuité de cette rencontre



Professeur Akodah Ayéwouadan, ministre de la Communication et des médias

annonçaient l'instauration d'un couvre-feu pour la période des fêtes.

Cela paraissait tellement réaliste que les médias sont tombés dans le piège en relayant l'information. Ensuite, l'on a appris suite au Conseil des ministres que ce sont des réflexions qui sont en cours. Alors, lorsqu'un faux communiqué vient annoncer quelques

heures seulement après que des mesures ont été prises, il faut craindre une manipulation de l'opinion avec les risques que cela pourrait comporter pour la cohésion sociale.

Le gouvernement a immédiatement réagi pour mettre en garde les auteurs de ce faux communiqué, et rétablir la vérité. « Le gouvernement rappelle que si des mesures doivent être prises, elles

seront annoncées par les canaux officiels », précise le communiqué. Les canaux officiels, les responsables en charge de la communication gouvernementale et les personnalités au plus haut niveau n'ont pas tardé à relayer le communiqué. Au point où les effets escomptés par les auteurs de la fausse information n'ont pas été atteints.

**E. Dadzie**

**Me Basile Anani AMEKUDJI**  
HUISSIER DE JUSTICE  
BP: 8074  
Tél: 70 45 76 94  
LOMÉ (REPUBLIQUE TOGOLAISE)

**NOTIFICATION D'UNE LETTRE**

2<sup>e</sup> ORIGINAL

L'AN DEUX MIL VINGT ET LE *Onze (11) décembre*

A la requête de **SUNU Bank**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 20 808 960 000 FCFA, inscrite au registre du commerce et du crédit mobilier de Lomé sous le numéro RCCM 2006 B 1428, dont le siège est sis à Lomé, dans l'immeuble SUNU Bank, 23 Avenue Kléber DADJO, BP. 904 Lomé, Tél : (228) 22 21 04 60/22 21 20 47, représentée par sa **Directrice Générale, Madame Myriam ADOTEVI**, demeurant à Lomé et domiciliée en cette qualité au siège de ladite banque ;

Assistée de **Maître Tiburce MONNOU**, Avocat au Barreau National du Togo, Angle 1294 Rue Santiago (99 TKN) et 234 Rue Abougou (derrière le centre aéré du CERFER), 06 BP : 62296 Lomé 06, Tél : 22 61 15 15, courriel : [comracc@monnou.com](mailto:comracc@monnou.com) ;

**Nous Me Basile Anani AMEKUDJI**  
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Lomé, demeurant et domicilié en ladite Ville, 5, Rue Maréchal Bagezad Place ANANI SANTOS

Sousigné

Avons notifié et en-tête de celle des présentes, laissé à :

- **Madame Emefa A. A. ANKU**, Propriétaire-Gérante des Etablissements O'MARKET, sis à Lomé, Tél : 90 72 55 51, demeurant et domiciliée à Lomé, où étant et parlant à : *la requête n'ayant pas de domicile ni de résidence connus, nous avons, conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile, procédé à la notification de la lettre de clôture de compte courant en date à Lomé du 07 Juillet 2020 par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé et par insertion dans le journal TOGOMATIN, désigné par le Juge suivant ordonnance N°587/2020 du 23 Novembre 2020 ;*

- **L'original de la lettre en date à Lomé du 07 Juillet 2020** à elle adressée par la **SUNU Bank**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 20 808 960 000 FCFA, inscrite au registre du commerce et du crédit mobilier de Lomé sous le numéro RCCM 2006 B 1428, dont le siège est sis à Lomé, dans l'immeuble SUNU Bank, 23 Avenue Kléber DADJO, BP. 904 Lomé, Tél : (228) 22 21 04 60/22 21 20 47, représentée par sa **Directrice Générale, Madame Myriam ADOTEVI**, demeurant à Lomé et domiciliée en cette qualité au siège de ladite banque, dont le contenu est ainsi libellé :

**SUNU Bank**

N°0572/SUNU Bank/DE/DRC/2020

Lomé, le 07 JUIL 2020

Madame Emefa A. A. ANKU  
Propriétaire-Gérante des Etablissements O'MARKET  
Tél : 90 72 55 51  
Lomé- TOGO

Objet : notification de clôture de compte courant

Madame,

Par la présente, nous vous informons que votre compte courant arrêté présente dans nos livres, sauf erreur ou omission et sous réserve des intérêts de droit et autres frais, un solde débiteur d'un montant en principal de **vingt-trois millions huit cent vingt-neuf mille cinq cent-dix-sept (23.829.517) F CFA** comme l'atteste le relevé de compte ci-joint.

Par conséquent, conformément aux dispositions de la convention de crédit du **10 Juillet 2014** et de son avenant en date du **16 mars 2016** entre la Banque Populaire pour l'Épargne et le Crédit (BPEC-SA) et vous, nous mettons fin à la relation en compte courant existant et procédons à la clôture du compte n° **15096260009**.

Nous vous mettons en demeure, dans un délai de dix (10) jours, à compter de la réception de la présente, de nous faire tenir la somme totale due de **vingt-trois millions huit cent vingt-neuf mille cinq cent-dix-sept (23.829.517) F CFA**.

A cet effet, nous précisons que toutes les opérations destinées à solder votre dette dans nos livres devront être enregistrées sur le compte n° **15096260129**.

A défaut de réponse positive de votre part, nous userons de tous les moyens de droit pour préserver nos intérêts.

Par ailleurs, nous vous prions de bien vouloir nous restituer dans les plus brefs délais les instruments de paiement qui pourraient encore être à votre possession.

Dans l'attente d'une réaction diligente de votre part, veuillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Directeur des Engagements

Signé illisible :

**Laté Georges LAWSON**

La présente notification est faite à toutes fins utiles que de droit./

SOUS TOUTES RESERVES  
ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE

Et nous lui avons étant et parlant comme ci-dessus, laissé et remis l'original de la lettre susdite, ainsi que copie du présent exploit dont le coût est de :

**L'HUISSIER,**

**Me Basile Anani AMEKUDJI**  
HUISSIER DE JUSTICE (REP. TOGOLAISE)



# LE TABLIER

restaurant – bar – pizzeria

## Rouvrir ses portes

**JEUDI 17  
DÉCEMBRE**  
à partir de **18h 00**  
à **CACAVELI.**



2ème rue à droite  
après la pharmacie  
Shalom en venant du  
carrefour Bodjona.

Tél. 91 36 23 66

*Moyennant la modique somme de 6.000 Fcfa,  
vous avez droit à une pizza et un soft drink\*.*

\* A consommer surplace ou à emporter.